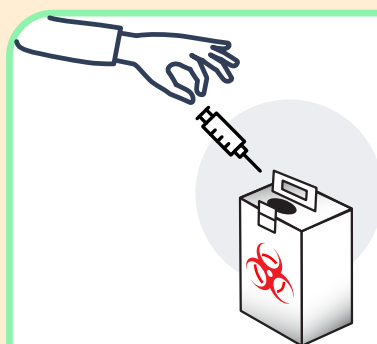
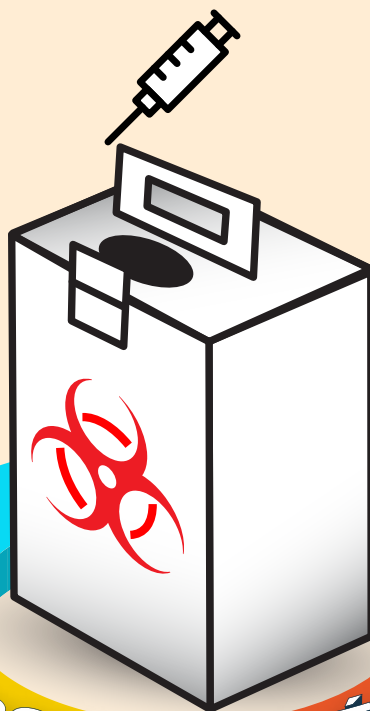


GESTION ET ÉLIMINATION SÛRE DES DÉCHETS DE VACCINATION COVID-19 AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

L'OBJECTIF DE CET AIDE-MÉMOIRE EST DE FOURNIR UNE VUE D'ENSEMBLE DES PRATIQUES SÛRES ET EFFICACES DE GESTION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS APRÈS LES ACTIVITÉS DE VACCINATION PAR LA COVID-19 AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ.



Les agents de santé sont responsables de la collecte et de la gestion appropriées de tous les déchets de vaccination COVID-19, depuis le moment de la vaccination jusqu'au moment de la collecte pour traitement/élimination. Le fait de laisser des déchets de vaccination non protégés, mal emballés ou marqués dans les zones de vaccination, de stockage ou d'élimination de l'établissement de santé constitue un risque pour la santé et est inacceptable.



La gestion des déchets de la vaccination par COVID-19 doit suivre les mêmes procédures que l'élimination des déchets après l'utilisation d'autres vaccins non vivants dans le programme national de vaccination, conformément aux réglementations et politiques nationales et aux directives pertinentes de l'OMS.

POINTS CLÉS



La gestion efficace des déchets de vaccination COVID-19 comprend l'emballage, le marquage, le stockage, le traitement et l'élimination des flacons de vaccin COVID-19, des objets tranchants et non tranchants.



Les flacons de vaccin COVID-19 utilisés et non utilisés (périmés ou abîmés) doivent être jetés dans des sacs rouges comme déchets biologiques.

OPS



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
Amériques

¹ Dans certains contextes très pauvres en ressources, les directives locales/nationales peuvent faire défaut ou il peut être difficile de se conformer aux normes nationales et/ou aux conventions internationales. Dans de tels cas, tout doit être fait pour choisir des solutions provisoires qui, dans la mesure du possible, réduisent les risques pour la santé humaine et environnementale et les améliorent progressivement pour qu'elles soient conformes aux normes et aux politiques/réglementations.

PROCÉDURES DE GESTION DES DÉCHETS DE VACCINATION COVID-19

SUR LES LIEUX DE VACCINATION :



Garantir des types et des quantités adéquats de contenants pour le tri et la collecte des déchets :

- des boîtes de sécurité dédiées aux objets tranchants ;
- des boîtes ou des sacs étanches pour les flacons ;
- des sacs et des contenants étanches (jaunes) pour les déchets tels que les écouvillons usagés et les EPI, s'ils sont utilisés conformément aux orientations et aux protocoles nationaux relatifs aux mesures de soins intensifs ;
- sacs et contenants étanches (noirs) pour les déchets généraux non dangereux tels que le matériel d'emballage, les bouchons de flacons, etc.



Déposez toutes les seringues et aiguilles usagées (utilisées pour l'injection et, le cas échéant, pour la dilution) dans une boîte de sécurité prévue à cet effet, immédiatement après usage, et ne les récupérez pas pour éviter les blessures par piqûre d'aiguille. Veillez à ce que la boîte de sécurité soit placée à portée de main du vaccinateur.



Déposez les vaccins non utilisés dans une seringue préremplie (par exemple périmée ou abîmée) dans une boîte de sécurité. Comptez et enregistrez ces seringues préremplies inutilisées avant de les éliminer pour permettre le calcul du taux de perte des seringues préremplies inutilisées.²



Collecter et éliminer les flacons de vaccins séparément des objets tranchants et autres déchets.

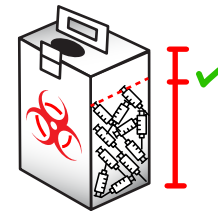
- Compter et enregistrer séparément (1) les flacons de vaccin vides, (2) les flacons jetés contenant des résidus de vaccin/doses non utilisées, et (3) les flacons de vaccin fermés qui sont abîmés en raison de leur péremption ou de leur exposition à des températures inappropriées, afin de permettre le suivi des taux d'utilisation, de perte de flacons ouverts et de perte de flacons fermés, respectivement.
- Placer les flacons dans un sac/conteneur à déchets étiqueté, scellé et étanche et les conserver dans un lieu de stockage fermé à clé/sécurisé ou les transporter vers une installation d'élimination finale.³



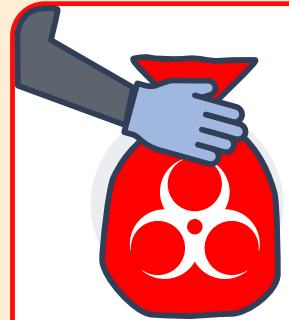
Jetez les matériaux d'emballage et les autres déchets non dangereux dans une poubelle séparée, doublée d'un sac noir étanche. Utiliser une poubelle séparée pour les produits recyclables si un système de recyclage est disponible.



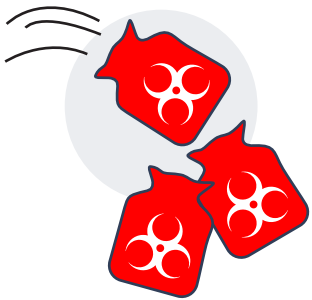
Déposez les équipements de protection individuelle (EPI) usagés, les cotons-tiges ou autres déchets dans une poubelle séparée, doublée d'un sac jaune étanche, d'une capacité maximale de 15 litres (pour entrer dans la chambre principale des incinérateurs de chantier).



Ne pas trop remplir les boîtes de sécurité et les contenants, y compris les sacs à déchets. Les boîtes de sécurité doivent être remplies aux $\frac{3}{4}$ (trois quarts) de leur capacité afin d'éviter tout déversement. Elles doivent être étiquetées (par exemple, "Ne pas utiliser", "à éliminer", etc.) et maintenues scellées ou couvertes pour empêcher les personnes ou les animaux d'y accéder par inadvertance.



Portez toujours les contenants (en particulier les contenants pour objets tranchants) et les sacs par leur poignée et ne les soutenez pas avec la main libre en dessous afin d'éviter les blessures.



Ne pas jeter ou laisser tomber les sacs à déchets et les contenants afin d'éviter toute perforation, fuite ou autre dommage.



Les sacs/contenants de déchets collectés doivent être conservés de manière appropriée dans un espace de stockage sécurisé/fermé à clé en attendant d'être transportés vers un stockage intermédiaire ou vers une installation d'élimination finale.



Veiller à ce que tous les déchets soient collectés en toute sécurité chaque jour ou à la date prévue, conformément aux normes nationales, et à ce qu'il ne reste aucun déchet sur le site de vaccination ou dans l'établissement de santé.³



N'oubliez pas de toujours vous laver les mains avec du savon et de l'eau courante lorsque vous manipulez des déchets.

OPS

² Assurez-vous de comprendre et de suivre les directives locales et les procédures opérationnelles standard (POS) en place au niveau de l'établissement de santé pour l'enregistrement et la notification des déchets de vaccins (par exemple, l'enregistrement des déchets par raison), que ce soit en flacons ouverts ou fermés, y compris les seringues préremplies.

³ L'OMS recommande l'enlèvement régulier et quotidien des déchets de soins de santé à leur point de production afin d'améliorer les normes générales de propreté et d'hygiène dans les zones de soins de santé/médicales. Toutefois, s'il existe des politiques ou des orientations nationales, ces normes doivent être respectées.

PROCÉDURES DE GESTION DES DÉCHETS DE VACCINATION COVID-19



Stocker les déchets généraux non dangereux séparément des déchets dangereux et tranchants.



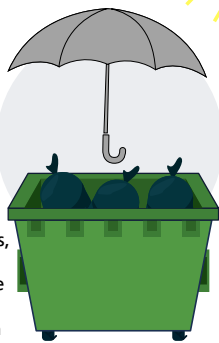
Stocker les déchets séparés dans des zones de service désignées et restreintes (c'est-à-dire des salles sécurisées/fermées à clé) à l'intérieur ou à proximité de l'établissement de santé, jusqu'à ce qu'ils soient collectés en vue de leur élimination finale.⁴ S'il n'existe pas de local fermé à clé, il est possible d'utiliser de grands conteneurs munis de couvercles, qui doivent être séparés/clôturés du public et interdits d'accès à toute personne non autorisée.



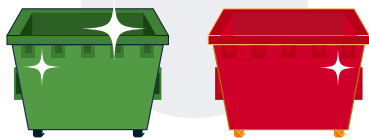
Les flacons et les emballages doivent être éliminés par des voies sûres, y compris dans des installations de recyclage, afin d'éviter qu'ils ne soient accessibles à des contrefacteurs.

Maintenir l'intégrité des boîtes de sécurité, des sacs à déchets ou de tout autre conteneur, en particulier ceux contenant des matières dangereuses et des objets tranchants, et prévenir les dommages humains et environnementaux en veillant à ce que l'installation de stockage temporaire soit:

- Protégé contre l'exposition au soleil et à l'eau, y compris la pluie et les inondations
- Protégé des rongeurs, des insectes, des oiseaux ou d'autres animaux
- Éloignés des sources de nourriture et d'eau
- Inaccessibles à toute personne non autorisée.



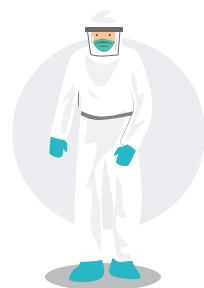
AU STOCKAGE TEMPORAIRE DES DÉCHETS :



Maintenir la zone de stockage temporaire propre, sans que des déchets ne s'échappent des bacs et des boîtes, des conteneurs ou des sacs.



Assurer la collecte et le transport réguliers des déchets stockés vers une installation d'élimination finale, idéalement une fois par semaine ou plus fréquemment en fonction du volume des déchets, afin d'éviter l'accumulation des déchets.

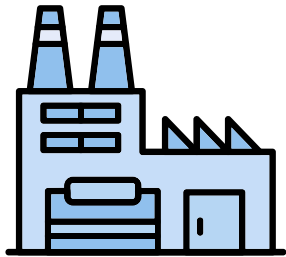


Veiller à ce que le personnel participant aux opérations de traitement des déchets soit équipé et porte des équipements de protection appropriés (gants, combinaison ou tablier, chaussures robustes et fermées, par exemple).

OPS

⁴ L'OMS suggère de retirer en temps utile les déchets des zones de stockage temporaire afin qu'elles ne se remplissent pas trop ou ne restent pas trop longtemps, tout en reconnaissant qu'il peut y avoir des contraintes pour organiser une collecte rapide des déchets de soins de santé (pour des raisons telles que la disponibilité des moyens de transport ou l'éloignement des unités d'élimination des déchets finaux). S'il existe des politiques et des orientations nationales, ces normes doivent être suivies.

PROCÉDURES DE GESTION DES DÉCHETS DE VACCINATION COVID-19



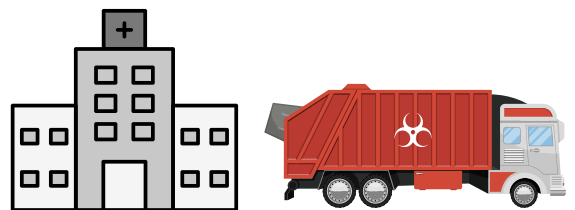
L'élimination sur place des déchets de vaccination doit être évitée ; un transport approprié vers l'installation d'élimination désignée doit être assuré.



S'il existe un traitement centralisé des déchets, il convient d'assurer un transport sûr vers l'installation de traitement/élimination désignée.

- Veillez à ce que le véhicule soit d'une taille et d'une conception appropriées pour maintenir la charge en sécurité pendant le transport.
- Veillez à ce que les véhicules soient correctement protégés contre les intempéries ou l'accès de personnes non autorisées.

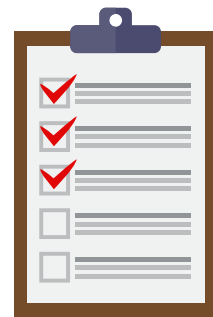
LE TRANSPORT DES DÉCHETS DE VACCINATION COVID-19 EN VUE DE LEUR TRAITEMENT FINAL ET DE LEUR ÉLIMINATION DÉFINITIVE :



Si le stockage temporaire des déchets se trouve à l'intérieur ou à proximité de l'établissement de soins, il faut veiller à ce que le transport des déchets collectés ait lieu, dans la mesure du possible, pendant les périodes les moins chargées.



Veiller à ce que le personnel impliqué dans le transport des déchets porte un équipement de protection approprié (gants, combinaison ou tablier, chaussures robustes et fermées).



Se conformer à la réglementation et aux orientations nationales en matière de documentation de transport et aux exigences relatives à l'étiquetage du véhicule transportant les déchets, le cas échéant.

OPS

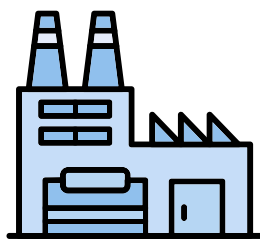
PROCÉDURES DE GESTION DES DÉCHETS DE VACCINATION COVID-19

L'ÉLIMINATION FINALE DES DÉCHETS DE VACCINATION COVID-19 :

Les méthodes d'élimination finale des objets tranchants, des flacons et des EPI doivent être sûres, respecter l'environnement et être conformes aux lois, réglementations et codes nationaux en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'aux conventions internationales. En règle générale, les méthodes choisies doivent minimiser la formation et la libération de produits chimiques ou d'émissions dangereuses.

Les objets tranchants et les déchets dangereux doivent de préférence être traités selon les options suivantes :

- Technologie de non-incinération comme l'autoclave ou traitement par incinération à deux chambres avec traitement des gaz de combustion.
- L'incinération à deux ou une seule chambre sans traitement des gaz de combustion peut être utilisée comme solution provisoire.
- L'incinération dans une fosse et l'enfouissement peuvent être utilisés en dernier recours dans les régions à faibles ressources.



Les flacons de vaccin COVID-19 (avec ou sans contenu vaccinal) doivent être traités conformément aux réglementations nationales. Le broyage, la stérilisation et/ou la désinfection des flacons ne sont pas nécessaires avant l'encapsulation (c'est-à-dire le remplissage des conteneurs avec les déchets, l'ajout d'un matériau immobilisant tel que du ciment, le scellement des conteneurs et le placement dans une décharge) ou l'élimination dans la fosse prévue à cet effet, conformément aux normes nationales. L'élimination dans une zone désignée d'une décharge sécurisée sans encapsulation préalable est une option, lorsqu'il peut être garanti que les flacons ne peuvent pas être emportés par des ramasseurs de déchets et revendus de manière illicite. Le recyclage des matériaux est acceptable, via un itinéraire sécurisé qui empêchera toute réutilisation illicite.



Les déchets non infectieux ou traités peuvent être recyclés si un système de recyclage sûr et efficace est en place et conforme aux politiques et orientations nationales.



Les autres déchets généraux (tels que les EPI, les emballages, etc.) peuvent être éliminés dans la décharge désignée ou incinérés avec des dispositifs de contrôle de la pollution de l'air conformes à la réglementation nationale.



Si cela est conforme à la réglementation nationale, il est possible de faire appel à un prestataire de services spécialisé pour gérer en toute sécurité l'élimination finale des déchets de vaccination.

OPS